

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>23158</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

**SEANCE du : 16 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 octobre 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 19h20	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Sandra CALTON	Bruno BODIN	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAudeau	Marie JARRY - pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU jusqu'à 19h20	Stéphanie FILLON	Philippe BARON
Anita BRIFFE		

**Secrétaire de séance :** Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSEON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Avenant n° 1 au règlement de service de crématorium rattaché au contrat de concession avec la Société Nouvelle de Crémation – validation de la convention de gestion du site cinéraire**

Le 10 juillet 2023, le Conseil Municipal a validé le premier avenant au contrat de concession du crématorium, passé dans le cadre de sa délégation de service public.

Le point N° 5 de cet avenant précise que les annexes sont mises à jour. L'annexe N° 7 relative au règlement de service du crématorium précise en son article 22 que la convention de gestion du site cinéraire est en cours d'élaboration.

Il convient à présent de valider la convention de gestion du site cinéraire et les tarifs des prestations joints en annexe.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :**

- **DE VALIDER** la proposition de convention de gestion de site cinéraire et les tarifs des prestations qui y sont rattachées

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20231020-DG\_DEL\_2023\_158-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **16 OCT. 2023**